



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 8 avril 2021

à 18h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement en raison de la crise sanitaire et des mesures barrières à appliquer dans la salle Maurice BAHURLET, avenue du pont lat à Monein, sous la présidence de M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire,

OUVERTURE DE SÉANCE

Compte rendu de la séance du 04/03/2021 : Approbation –

Préalable :

Suite au dernier Conseil Municipal du 4 mars et comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur le dispositif « Petite Ville de demain » : calendrier, choix du préfet de désigner 2 communes sur le territoire de la CCLO, possibilité de se rattacher au dispositif au travers de l'accompagnement en ingénierie via la CCLO.

A. ADMINISTRATION GENERALE –

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en application d'une délégation donnée par le Conseil municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° 07/2021

Délivrance concessions dans le cimetière de Monein

- Une concession de 30 ans, à compter du 20/01/2021 au titre d'une caverne, moyennant la somme de 350 euros.
- Une concession de 50 ans, à compter du 18/02/2021, au titre d'une concession terrain de 4 m², moyennant la somme de 500 euros;
- Une concession de 30 ans, à compter du 05/03/2021, au titre d'une concession terrain de 2 m², moyennant la somme de 160 euros;

Décision n° 08/2021

Délivrance concessions dans le cimetière de Monein

- Une concession de 30 ans, à compter du 11/03/2021 au titre d'un columbarium, moyennant la somme de 1 042 euros ;
- Une concession de 30 ans, à compter du 18/03/2021 au titre d'un columbarium, moyennant la somme de 1 042 euros ;

2. Restauration municipale - Adhésion au groupement de commande de la zone Orthez Sud des Landes – 2022 -

La Commune de Monein a été sollicitée pour adhérer au groupement de service commande publique (GSCP) de la zone d'Orthez/Sud Landes pour les approvisionnements alimentaires de la cuisine centrale qui seront réalisés en 2022.

Ce groupement de service est ouvert aux collèges et lycées, aux communes et à toute structure publique. Il a pour objet la mutualisation des moyens de ses membres afin d'organiser et de gérer l'organisation des groupements de commandes alimentaires de la zone.

L'adhésion au groupement de service est annuelle et chaque membre pourra participer aux marchés portés par les établissements coordonnateurs. Chaque adhérent s'engage à commander au cocontractant retenu les denrées alimentaires à hauteur de ses besoins propres, tel qu'il les a préalablement déterminés.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de service pour l'année 2022 et, le cas échéant, et de l'autoriser de signer la convention d'adhésion pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de service commande publique de la zone Orthez / Sud des Landes pour l'année 2022, et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3. Convention de mise à disposition de la halle et du parvis à l'occasion d'une brocante –

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une brocante du 13 au 15 juillet 2021. Cet événement sera organisé par l'association ANTIQUITE AU FILS DU TEMPS sous les halles de la Mairie ainsi que sur le parvis.

Aussi, afin de déterminer les conditions d'occupation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider les termes de la convention détaillant les obligations et responsabilités de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la halle et du parvis avec l'association Antiquité au fil du temps, et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

B. FINANCES - COMMUNE

1. Résultat 2020 : affectation partielle du résultat de fonctionnement 2020 au financement des investissements –

Pour rappel, lors du dernier Conseil municipal, le Compte Administratif 2020 a été approuvé et constaté :

- en fonctionnement, un excédent de 606 885,47 € ;
- en investissement, un déficit de 50 094,75 € et un déficit des restes à réaliser de 73 150 € soit un déficit global de 123 244,75 €,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1 – d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement précité à la section d'investissement à hauteur de 123 244,75 € ;

2 – d’inscrire en conséquence au Budget Primitif 2021, la reprise du résultat de fonctionnement d’un montant de 483 640,72 €.

2. Budget 2021 – Présentation et vote –

Conformément au rapport sur les orientations budgétaires exposé lors du Conseil Municipal du 4 mars dernier, une présentation détaillée du budget prévisionnel 2021 est faite. Celui-ci s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en investissement à 975 579,24 €
- en fonctionnement à 4 276 753,72 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011	Charges à caractère général	898 220,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 131 100,00 €
014	Atténuation de produits	60 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	444 181,00 €
66	Charges financières	11 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
68	Provisions	900,00 €
022	Dépenses imprévues	56 963,23 €
042	Dotations aux amortissements	189 170,75 €
023	Virement à la section d'investissement	482 018,74 €
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 276 753,72 €

RECETTES

70	Produits de sces, domaine et ventes diverses	702 500,00 €
73	Impôts et taxes	2 191 983,00 €
74	Dotations, subventions et participations	594 240,00 €
75	Autres produits de gestion courante	124 200,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
013	Atténuation de charges	110 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	483 640,72 €
042	Opérations d'ordre	68 180,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 276 753,72 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
999	ENIO	200 000,00 €	16 000,00 €
015	Complexe sportif	74 000,00 €	0,00 €
025	Médiathèque	1 400,00 €	0,00 €
044	Marie - Aménagement - Equipement	11 000,00 €	0,00 €
046	Aménagement personnes mobilité réduite	11 000,00 €	0,00 €
053	Forêts - Aménagement annuel	5 100,00 €	1 600,00 €
064	Extension cimetièrre	26 000,00 €	0,00 €
065	Economie d'énergie	15 000,00 €	0,00 €
078	Cuisine Centrale	30 000,00 €	0,00 €
080	Chemins ruraux	19 000,00 €	0,00 €
081	Terrain Lotissement	64 000,00 €	0,00 €

087	Prévention des risques	44 000,00 €	0,00 €
089	Eaux pluviales	50 000,00 €	0,00 €
091	Extension réseaux	19 000,00 €	4 000,00 €
092	Mobilier urbain	29 000,00 €	0,00 €
093	Dessertes douces	63 000,00 €	0,00 €
094	Communication	16 500,00 €	0,00 €
095	Dynamisation agricole	10 000,00 €	0,00 €
096	Redynamisation du centre bourg	10 000,00 €	0,00 €
	Sous-total opérations d'investissement	698 000,00 €	21 600,00 €

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

001	Déficit d'investissement reporté	50 094,75 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		123 244,75 €
1068	Apurement compte 1069	6 715,49 €	
16	Emprunt	151 000,00 €	100 000,00 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	1 589,00 €	1 645,00 €
10222	FCTVA		27 900,00 €
10226	Taxe d'aménagement		30 000,00 €
022	Virement de la section de fonctionnement		482 018,74 €
042	Opérations d'ordre	68 180,00 €	189 170,75 €
	Sous-total opérations financières	277 579,24 €	953 979,24 €

TOTAL INVESTISSEMENT	975 579,24 €	975 579,24 €
-----------------------------	---------------------	---------------------

Les élus de la liste « Monein au cœur 2020 » décidant de voter contre ce budget, expliquent leur choix au travers :

- du coût important des ENIO ;
 - Sur ce point il est expliqué que deux projets : La réfection de la toiture de la Maison Guirardel et la climatisation de la salle du temps libre, représentent déjà un coût global de 100 000 Euros et que 40 000 Euros de Restes à Réaliser des ENIO 2020 sont également inscrits.
- de l'emprunt de 100 000 Euros inscrit pour équilibrer une augmentation significative des chapitres 011 et 65 par rapport au C.A. 2020.
 - Le Budget 2021 a été bâti par rapport au Compte Administratif 2019 et par rapport Compte Administratif 2020, année non significative en raison de la crise sanitaire ;
 - Ce budget pourrait être équilibré sans emprunt, mais il est nécessaire de préserver la trésorerie de la Commune si l'ensemble des projets se réalise cette année et d'anticiper le déficit d'investissement 2021.

Répondant également à une interrogation d'un élu de la liste Monein au cœur 2020, Monsieur le Maire, M. LOMBART et Mme BOURDEU ont détaillé les projets de dynamisation agricole et de desserte douce.

Quant à la non-inscription de la DETR sur l'opération du complexe sportif, l'opération ne devant débiter qu'en 2021, celle-ci sera faite sur 2022.

À la demande d'un élu de la liste « Monein Ensemble », Monsieur le Maire apporte des précisions sur les projets du complexe sportif et du cimetière.

À la majorité, le Conseil municipal approuve, le budget 2021 de la commune de Monein (5 votes contre).

3. Fiscalité – Contributions directes 2021 : fixation des taux –

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 conformément au tableau suivant :

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'Habitation	11,61 %		
Taxe Foncier Bâti	14.19 %	14.19 %	14.19 %
Taux départemental TFB			13,47 %
Taxe Foncier Non Bâti	42.02 %	42.02 %	42.02 %

4. Tableau des amortissements 2021 – Immobilisations : Approbation –

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant global des amortissements des immobilisations qui s'élève à 115 205,81 € pour l'année 2021.

5. Tableau des amortissements 2021 – Subventions d'équipement –

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant global des amortissements des subventions d'équipement qui s'élève à 73 964,94 €.

6. Autorisations de programmes –

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et réaliser les programmes inscrits au budget 2021 et à solliciter les financements correspondants.

7. Subventions aux associations : première répartition –

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations.

Un conseiller municipal a souhaité avoir des précisions quant à la subvention allouée à l'association Vie et Rencontre cumulant à la fois une subvention Mairie et une subvention Commission des Maires alors même qu'en commission vie associative et culturelle il avait été acté de ne pas les cumuler.

Il est rappelé à ce conseiller que la subvention attribuée à l'association Vie et Rencontre au titre de la commission des Maires représente l'attribution de compensation versée par la CCLO au titre de la subvention allouée par l'ex-communauté des communes de Monein dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, l'attribution des subventions telles qu'elles figurent sur le tableau dessous, (4 abstentions).

Attribution de subventions 2021	
Associations	Montant
Associations sportives (enveloppe globale - 5 associations)	22 800,00 €
Comité des Fêtes	24 500,00 €
AFM - Téléthon	155,00 €
La Bobine - Convention sur 3 ans	15 000,00 €
APPMA des Baïses	300,00 €
Union française pour la santé bucco-dentaire	230,00 €
Subventions coopératives scolaires	6 500,00 €
CCAS de Monein	35 000,00 €
Association Vie et Rencontre	94 427,00 €
<i>Asso. Vie et rencontre (Sve Général)</i>	55 789,00 €
<i>Asso. Vie et Rencontre (CEJ)</i>	30 407,00 €
<i>Asso. Vie et rencontre (infographiste)</i>	8 231,00 €
PROPOSITION ATTRIBUTION 2021	198 912,00 €

Commission des Maires	36 300,00 €
<i>Pastorala de Monenh</i>	1 500,00 €
<i>CERMIL</i>	500,00 €
<i>Participation stage CERMIL - Jeunes AMTM</i>	500,00 €
<i>AMTM</i>	13 000,00 €
<i>Amis de l'orgue</i>	1 300,00 €
<i>Association Vie et Rencontre</i>	20 000,00 €

8. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Vie et Rencontre et le comité des fêtes pour l'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € -

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le montant annuel d'une subvention atteint 23 000 €, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. Pour 2021, il est proposé d'allouer à l'association Vie et Rencontre la somme de 94 427,00 € et au Comité des Fêtes une subvention de 24 500 € (sous réserve de la tenue des Fêtes).

Le Conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions qui définissent les objets, les montants et les conditions d'utilisation des subventions attribuées (1 abstention).

9. Adhésion groupements de commande CCLO année 2021 -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 mars dernier, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et ses communes membres pour l'année 2021.

Le mode de fonctionnement des groupements de commande a été modifié par rapport aux années précédentes, afin de pouvoir proposer aux communes, au début de chaque année civile, une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

La liste des consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- fourniture de matériels informatiques,
- fourniture de petits équipements informatiques,
- formations informatiques,
- fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques,
- travaux d'entretien de la voirie,
- fourniture de granulats.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adhérer au groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Monein pour l'année 2021 pour les consultations suivantes :

- fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques,
- fourniture de granulats.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre.

10. Association La maison solidaire – prêt à usage -

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « La maison solidaire » pour la mise à disposition du local communal situé 1, rue Taillacq à Monein.

Ce projet répond à une attente locale et à une mission d'intérêt général, Monsieur le Maire propose donc de répondre favorablement à cette demande au travers la signature d'un prêt à usage.

Il est entendu que ce prêt de local sera fait à titre gracieux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt à usage entre la Commune de Monein et l'association la boutique solidaire pour le local communal de la rue Taillacq.

11. Apurement du compte 1069 du budget -

Le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Considérant que dans l'optique du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57 il est indispensable d'apurer ce compte 1069.

Il convient de procéder à cet apurement par une opération semi budgétaire par le débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 6 715,49 € selon le processus d'une opération d'ordre semi budgétaire.

C. FINANCES – SERVICE ASSAINISSEMENT –

1. Affectation partielle du résultat d'exploitation 2020 au financement des investissements -

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif du service assainissement et donc constaté :

- en exploitation, un excédent de 166 864,46 € ;
- en investissement, un excédent des réalisations de 70 732,36 € et un déficit des restes à réaliser de 13 000 € soit un excédent global de 57 732,36 €,

Décide, à l'unanimité :

1 – qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation précité à la section d'investissement,

2 – précise en conséquence qu'au BP 2021 du service Assainissement, la reprise du résultat d'exploitation est de 166 864,46 €.

2. Budget 2021– Présentation et vote –

Conformément au rapport sur les orientations budgétaires exposé lors du Conseil municipal du 4 mars dernier, Monsieur le Maire procède à une présentation détaillée du budget prévisionnel 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en investissement à 381 432,36 €
- en exploitation à 486 578,46 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2021 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

EXPLOITATION	
DÉPENSES	
011 Charges à caractère général	135 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	69 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66 Charges financières	10 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022 Dépenses imprévues	8 378,46 €
042 Opérations d'ordre (amortissements)	153 200,00 €
023 Virement à la section d'investissement	96 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	486 578,46 €

RECETTES	
70 Vente de produits finis, prestations de service	185 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	17 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
002 Excédent d'exploitation reporté	166 864,46 €
042 Opérations d'ordre (amortissements)	92 714,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	486 578,46 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
999 Opérations non affectées	5 000,00 €	0,00 €
31 Station d'épuration	5 000,00 €	0,00 €
44 Schéma directeur EU	60 000,00 €	0,00 €
45 Extension de réseau 2020	18 500,00 €	0,00 €
46 Branchements individuels 2021	50 000,00 €	50 000,00 €
47 Extension de réseau public 2021	115 000,00 €	11 500,00 €
020 Dépenses imprévues	5 218,36 €	
Sous-total opérations d'investissement	258 718,36 €	61 500,00 €
OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
001 Excédent d'investissement reporté		70 732,36 €
16 Emprunt	30 000,00 €	
042 Opérations d'ordre	92 714,00 €	153 200,00 €
021 Virement de la section d'exploitation		96 000,00 €
Sous-total opérations financières	122 714,00 €	319 932,36 €
TOTAL INVESTISSEMENT	381 432,36 €	381 432,36 €

3. Tableau des amortissements 2021 – Travaux : Approbation –

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des amortissements de travaux qui s'élève à 153 200 Euros pour l'année 2021.

4. Tableau des amortissements 2021 – Subventions d'équipement : Approbation –

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le montant des amortissements des subventions d'investissement perçues pour le financement des travaux d'assainissement (réhabilitation de réseaux et construction de la station d'épuration) qui s'élève à 92 714 € pour l'année 2021.

D. VIE ASSOCIATIVE

Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'objectifs 2021-2024 avec l'Association la Bobine -

La convention d'objectifs entre la Commune et l'association la Bobine arrive à échéance au 30 juin 2021. Celle-ci avait pour but de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Commune de Monein à l'exploitation du cinéma de Monein.

Les représentants de l'association ont exprimé leur souhait de renouveler la convention pour une durée de 3 ans et pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires.

Monsieur le Maire précise que le renouvellement de cette convention a fait l'objet d'un examen lors de la dernière commission vie associative et culturelle et que les membres élus de celle-ci proposent de reconduire ce partenariat technique et financier durant les trois prochaines années (2021-2024).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'objectifs et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

E. PERSONNEL –

1. Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet et d'un emploi d'adjoint technique en temps non complet

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Par délibération en date du 4 mars 2021, le Conseil municipal a autorisé la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour pallier au départ à la retraite au 1er avril 2021 de l'ATSEM principal de 1^{ère} classe employé à raison de 28h semaine en moyenne mais placé en congé de longue durée.

Aussi, il propose à l'assemblée de supprimer l'emploi l'ATSEM principal de 1^{ère} classe employé à raison de 28h semaine en moyenne suite au départ à la retraite de l'agent et l'emploi d'adjoint technique employé à raison de 26 heures 30 occupé jusque-là par l'agent assurant les fonctions d'ATSEM remplaçant.

Précision est faite que les membres du Comité technique réunis le 23 mars 2021 ont émis un avis favorable lors de la séance du 23 mars 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à raison de 28h hebdomadaires et d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures 30.

2. Avancement de grade -

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 donne compétence au Conseil municipal, après avis du comité technique, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité.

Il rappelle la délibération du 25 février 2020 adoptant les taux de promotion par grade et les critères de choix.

Aussi, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 32h à compter du 1^{er} mai 2021.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 32h par semaine.

C. QUESTIONS DIVERSES –

Centre de vaccination Monein :

Rendez-vous :

- soit sur le site Doctolib.fr ou sante.fr ;

- soit en appelant le numéro de permanence du centre **UNIQUEMENT** aux jours et horaires d'ouvertures suivants :

- o le mardi de 14h00 à 17h30
- o le mercredi de 8h30 à 12h00
- o le jeudi de 14h00 à 17h30
- o le samedi de 9h00 à 12h30.

Nombre doses d'injections prévus cette semaine : entre 120 et 140 ; semaines suivantes entre 252 et 294.

Point sur les travaux des commissions par les adjoints :

1^{ère} commission : Urbanisme – Aménagement – Voirie -

Dernière réunion de commission : 30 mars 2021 – Compte-rendu transmis.

2^{ème} commission : Économie – Terroir – Environnement –

Dernière réunion de commission : 8 mars 2021 – Compte-rendu transmis.

3^{ème} commission : Vie scolaire – Jeunesse – Sport – Santé –

- Conseil Municipal des Jeunes : Réunion de présentation le 24 mars 2021

Monsieur le Maire a présenté lors de cette première réunion le Conseil municipal des jeunes et l'équipe qui entoure ce projet et qui permettra de le faire évoluer.

- Commission à venir : - Dérogations scolaires, bilan conseils d'écoles...

4^{ème} commission : Vie Associative et Culturelle -

Dernière réunion de commission : 23 mars 2021 – compte rendu transmis

5^{ème} commission : Vie Citoyenne et Solidaire -

Prochaine réunion à venir

6^{ème} commission : Administration Générale – Communication -

- Refonte du site
- Charte graphique

Question d'un élu de la liste « Monein au Cœur 2020 »

Un élu souhaite avoir des précisions sur l'état d'avancement des travaux de l'EHPAD « La Roussane ». Monsieur le Maire fait état de son dernier échange avec M. CAZENAVE, nouvellement nommé Directeur de l'Hôpital d'Orthez, et précise que les travaux ont repris et que l'incidence de ceux-ci n'avait été prise en compte dans le prix de journée. Toutefois, Monsieur le Maire relayera ces inquiétudes au prochain Conseil d'Administration du 29 avril.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.
